

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

	Date	Heure	Numéro	Département(s)	
À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	06.10.2014	14:35	14.153	DFS	
	Annule et remplace				

<b>Auteur(s):</b> Hughes Chantraine		<b>Lié à:</b> (Facultatif, cf. art. 241 OGC)
<b>Titre:</b> Soins dentaires à toute la population		
<b>ad</b>		
<b>Contenu:</b>		
<b><u>ATTENTION VERSION NON AMENDÉE</u></b>		
Le Conseil d'Etat est prié d'étudier toutes possibilités d'accorder des subventions pour traitements dentaires, par exemple reprenant le modèle, ou intégrées à celles déjà existantes, concernant les primes de l'assurance maladie.		
<b>Développement (obligatoire):</b>		
La médecine dentaire dans le canton de Neuchâtel se décline, non pas à une, ni à deux, mais bien à trois vitesses.		
Le niveau de qualité atteint pour les soins dentaires à la population de notre région est excellent. Pourtant, il nous faut reconnaître qu'une bonne partie de cette population est fortement démunie face aux problèmes bucco-dentaires et n'a qu'un accès très restreint aux solutions que peuvent proposer les médecins-dentistes.		
Dans ce canton, les personnes ayant suffisamment de moyens reçoivent des traitements de haute qualité et cela ne pose, évidemment aucun problème.		
Les personnes émargeant à une assurance sociale, que ce soit au titre de l'AI, de l'AVS, pour les requérants d'asile ou les personnes dépendant de l'aide sociale, reçoivent elles aussi des soins de haute qualité, mais limités à une règle stricte: ils doivent être simples et économiques!		
Et tous les autres... Ils ne consultent, en général, qu'en urgence, au coup par coup, sans avoir les moyens de planifier un traitement global ni préventif. Ils ne peuvent très souvent pas s'offrir le remplacement des dents perdues. Cela est particulièrement flagrant chez les jeunes ayant terminé la scolarité obligatoire. Ces concitoyens, constituant une part grandissante de la population neuchâteloise, sont pourtant des personnes qui, en général, travaillent et paient des impôts...		
Les pathologies bucco-dentaires sont des maladies comme les autres, la carie dentaire étant même l'infection bactérienne la plus répandue au monde, et certaines de ces pathologies se retrouvent également dans le catalogue des soins pris en charge par l'assurance-maladie de base.		
C'est pourquoi nous demandons au Conseil d'Etat de voir comment intégrer cette problématique dans le cadre des subventions à l'assurance maladie... ou autres!		
<b><u>Position du Conseil d'Etat:</u></b>		
Le Conseil d'Etat aurait aimé se convaincre que la proposition est inspirée d'un souci de santé publique, difficilement perceptible de la part d'un député aux intérêts si immédiats à la question. Il peine aussi à percevoir en quoi la proposition contribuera aux objectifs de la motion 13.186, du même auteur.		
Le Conseil d'Etat est convaincu que l'accès aux soins dentaires - ou au moins à une consultation régulière - pour tous est un objectif pertinent. Vu le contexte financier, il accepte d'examiner dans quelle mesure les soutiens actuels (prestations circonstanciées dans les PC et l'aide sociale, déductions fiscales) peuvent être réorientés de façon à limiter les effets de seuil et à promouvoir une meilleure prévention et une plus grande équité dans ce domaine.		

L'urgence est demandée:

oui

non

Auteur ou premier signataire	Autres signataires (suite)
Hughes Chantraine	
Autres signataires (nom, prénom)	

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement

**ENVOYER**

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

	Date	Heure	Numéro	Département(s)	
À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	06.10.2014	14:35	14.153	DFS	
	Annule et remplace				

<b>Auteur(s):</b> Hughes Chantraine	<b>Lié à:</b> (Facultatif, cf. art. 241 OGC)
<b>Titre:</b> Soins dentaires à toute la population	<b>ad</b>
<b>Contenu:</b>	
<p><b>ATTENTION VERSION AMENDÉE</b></p> <p>Le Conseil d'Etat est prié d'étudier (suppression de: toutes) <i>les possibilités de promouvoir l'accès aux soins dentaires pour tous, en soutenant les consultations, voire en imaginant un système d'assurance-maladie couvrant les prestations essentielles de ce domaine.</i> (suppression de: d'accorder des subventions pour traitements dentaires, par exemple reprenant le modèle, ou intégrées à celles déjà existantes, concernant les primes de l'assurance maladie.)</p>	
<b>Développement (obligatoire):</b>	
<p>La médecine dentaire dans le canton de Neuchâtel se décline, non pas à une, ni à deux, mais bien à trois vitesses.</p> <p>Le niveau de qualité atteint pour les soins dentaires à la population de notre région est excellent. Pourtant, il nous faut reconnaître qu'une bonne partie de cette population est fortement démunie face aux problèmes bucco-dentaires et n'a qu'un accès très restreint aux solutions que peuvent proposer les médecins-dentistes.</p> <p>Dans ce canton, les personnes ayant suffisamment de moyens reçoivent des traitements de haute qualité et cela ne pose, évidemment aucun problème.</p> <p>Les personnes émargeant à une assurance sociale, que ce soit au titre de l'AI, de l'AVS, pour les requérants d'asile ou les personnes dépendant de l'aide sociale, reçoivent elles aussi des soins de haute qualité, mais limités à une règle stricte: ils doivent être simples et économiques!</p> <p>Et tous les autres... Ils ne consultent, en général, qu'en urgence, au coup par coup, sans avoir les moyens de planifier un traitement global ni préventif. Ils ne peuvent très souvent pas s'offrir le remplacement des dents perdues. Cela est particulièrement flagrant chez les jeunes ayant terminé la scolarité obligatoire. Ces concitoyens, constituant une part grandissante de la population neuchâteloise, sont pourtant des personnes qui, en général, travaillent et paient des impôts...</p> <p>Les pathologies bucco-dentaires sont des maladies comme les autres, la carie dentaire étant même l'infection bactérienne la plus répandue au monde, et certaines de ces pathologies se retrouvent également dans le catalogue des soins pris en charge par l'assurance-maladie de base.</p> <p>C'est pourquoi nous demandons au Conseil d'Etat de voir comment intégrer cette problématique dans le cadre des subventions à l'assurance maladie... ou autres!</p>	

L'urgence est demandée:

oui

non

Auteur ou premier signataire	Autres signataires (suite)
Hughes Chantraine	
Autres signataires (nom, prénom)	

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement

**ENVOYER**